FICHE DE PRÉSENTATION DU PROJET N°2 :

Nom du projet : étude préalable à la construction d'une déchetterie équipée d'une matériauthèque ou d'une ressourcerie

Demandeur de l'aide : Communauté de communes Touraine Est-Vallées

COHÉRENCE DU PROJET AVEC LA STRATÉGIE LEADER DU GAL LOIRE TOURAINE :

Le projet est présenté sur la fiche action :

N°4 : Accompagner la sobriété des ressources et des aménagements

Le projet répond aux objectifs de la fiche action :

- ○ Promouvoir la sobriété des ressources naturelles, énergétiques et foncières
- ☑ Réduire la production de déchets et valoriser les démarches de réemploi, réutilisation et recyclage des déchets
- ☑ Encourager l'économie circulaire et l'économie de seconde main
- ○ Diminuer l'imperméabilisation des sols et encourager la végétalisation de l'espace public

DESCRIPTIF DU PROJET :

Localisation du projet : territoire communautaire

Contexte du projet : La Communauté de communes Touraine Est-Vallées est propriétaire de plusieurs équipements d'apport volontaires de déchets répartis sur le territoire : 2 déchetteries à Vernou-sur-Brenne et Montlouis-sur-Loire, 1 plateforme pour déchets végétaux à Azay-sur-Cher et 2 bennes déchets verts à Monnaie (services saisonniers). Les habitants de la CCTEV ont également accès par convention à 2 équipements métropolitains (déchetteries de St Pierre des Corps et de Chanceaux-sur-Choisille). Les déchetteries proposent un service de 12 filières de valorisation. En 2022, plus de 116 000 passages ont été enregistrés dans les déchetteries intercommunales (29% à Vernou et 71% à Montlouis). Ces deux équipements datant de la fin des années 90 sont insuffisamment équipées pour l'avenir. Pour répondre aux objectifs des responsabilités élargies des producteurs, la Communauté de communes lance une étude de faisabilité pour la réhabilitation ou construction d'une nouvelle déchetterie équipée de nouveaux outils de type matériauthèque, recyclerie. L'étude portera sur l'analyse des sites existants et précisément le site de Montlouis, le plus fréquenté. L'étude permettra de préciser le dimensionnement du nouvel équipement, la structuration des filières de reprise ou de réemploi et le portage financier de l'équipement. L'étude devra également analyser le portage du fonctionnement de la ressourcerie par une association ou une délégation de service public. Une tranche optionnelle pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception, réalisation, maintenance sur performance est également prévue pour obliger le prestataire à obtenir le moins de déchets ultimes à traiter et privilégier le recyclage, le réemploi, la réparation, le compostage et la valorisation énergétique.

Objectifs du projet :

- moderniser les équipements communautaires pour repenser la gestion des déchets et limiter les déchets ultimes à traiter

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	
Prestaton d'étude tranche ferme	17 880.00 €	Autofinancement	6 924.00 €
Prestation d'étude tranche optionnelle	16 740.00 €	LEADER	27 696.00 €
TOTAL	**34 620.00 €**	**TOTAL**	**34 620.00 €**

L'autofinancement de la CC (20%) permet de solliciter la subvention Leader avec le taux de cofinancement à 80%.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROJET :

Date prévisionnelle de début de projet : 20/04/2024

Date prévisionnelle de fin de projet : 20/09/2025

RESPECT DES PRINCIPES DU PROGRAMME LEADER :

Notion d'innovation : la CC souhaite repenser le fonctionnement de ses déchetteries et notamment du site principal de Montlouis-sur-Loire (ouverture en 1994). Le projet vise à réduire au maximum les déchets ultimes en proposant des filières de réemploi avec la mise à disposition d'outils de type matériauthèque/ressourcerie.

Mise en réseau : le projet est mené à l'échelle communautaire en lien avec les communes, le service déchets de la CCTEV et les exploitants des sites.

Exemplarité du projet : le projet s'inscrit dans la politique globale de prévention et réduction des déchets de la CC. La CC prend appui sur un bureau d'étude spécialisé (TRIDENT SERVICE). La tranche optionnelle AMO prévoit de rédiger un contrat sur performance pour obliger le prestataire à obtenir le moins de déchets ultimes à traiter et privilégier le recyclage , le réemploi, la réparation, le compostage et la valorisation énergétique.

AVIS DES MEMBRES DU COMITÉ DE PROGRAMMATION :

AVIS FORMULÉ APRÈS PRÉSENTATION DU PROJET ET À PARTIR DE LA GRILLE DE SÉLECTION DU PROJET

Avis d'opportunité du 03/12/2024 : FAVORABLE

Instruction réglementaire en date du 04/04/2025

Avis définitif : PROGRAMMÉ